



# repères

SEPTEMBRE 2013 PÉRIODIQUE D'ALTERRE BOURGOGNE

n°63



## PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des initiatives débordantes de créativité !

  
alterre  
bourgogne



Depuis de très nombreuses années, notre mode de vie et nos habitudes de consommation se traduisent par une croissance continue de la quantité de déchets produite par habitant. Ce phénomène est doublé d'une croissance démographique importante qui pèse sur les quantités globales de déchets à gérer. C'est pourquoi il est d'autant plus important d'agir pour réduire notre production.

Parmi les éléments de solution, la prévention est de très loin la meilleure façon d'intervenir de manière significative. Le gain se fait non seulement au niveau de la poubelle des consommateurs mais également en amont : chaque kilo de déchets produits en moins génère une économie de 100 kilos de ressources naturelles : matières premières, eau...

Les collectivités disposent d'une large palette d'actions possibles en termes de prévention selon la nature du territoire qu'elles gèrent et leur histoire en matière de rudologie. C'est ce foisonnement d'initiatives dont il est question dans ce numéro de Repères. Qu'il s'agisse des collectivités ou des habitants qui en soient à l'origine, il n'est pas nécessaire d'attendre les dispositifs portés par les gestionnaires de nos déchets pour se lancer. Le compostage est par exemple à la portée de tous, et peut être mis

en œuvre à titre individuel comme avec ses voisins, ce qui génèrera du lien social. De l'acte de consommation à celui du traitement, les déchets sont l'affaire de tous !



Jean-Patrick Masson  
Président

Déchets ménagers et assimilés : une baisse des quantités à conforter.....	3
Programmes de prévention : créativité et partenariats ....	4
13 % des Bourguignons soumis à la tarification incitative d'ici 2015 .....	8
Des collectivités analysent leurs coûts de gestion .....	10
La nécessité de réduire notre consommation de matières ..	11
Les observatoires « déchets » dans les départements .....	12

## PRÉVENTION DES DÉCHETS : DES INITIATIVES DÉBORDANTES DE CRÉATIVITÉ !



La prévention de la production de déchets est placée au rang de priorité dans les politiques européenne et nationale en matière de déchets : la directive européenne du 19 novembre 2008, qui établit une hiérarchie d'interventions dans l'objectif de réduire les déchets, inscrit cette action en toute première place devant le réemploi, le recyclage et autres formes de valorisation, notamment énergétique ; les lois « Grenelle 1 et 2 » fixent des objec-

tifs de réduction des déchets et proposent des mesures pour y parvenir, notamment la généralisation des plans et programmes de prévention et l'instauration de la tarification incitative.

En Bourgogne, un habitant sur deux connaît au moins un geste pour éviter la production de déchets. Les programmes locaux de prévention mis en place par les collectivités concernent aujourd'hui les trois quarts de la population. Ce dossier en présente les principales orientations et les premières actions mises en œuvre. Il fait également le point sur l'état d'avancement de la tarification incitative dans les territoires bourguignons. En incitant l'utilisateur à réduire ses ordures ménagères résiduelles, la tarification incitative est un outil qui contribue à renforcer l'efficacité des programmes de prévention.

Très disparates il y a encore quelques années, les actions sont désormais bien structurées dans le cadre des plans et programmes de prévention des déchets et bénéficient de plus de moyens et de visibilité. Elles ont, dans un premier temps, surtout concerné la fin de vie des produits : compostage et réemploi des biens. Elles s'attaquent aujourd'hui à l'amont, pour promouvoir une consommation plus durable, ce qui ouvre un vaste chantier pour les années à venir. L'enjeu est de pérenniser l'ensemble de ces actions, dont les résultats ne sont souvent visibles qu'à moyen et long termes. Au fil des expériences présentées dans ce dossier, on constate que particuliers, scolaires, associations, entreprises, organisations professionnelles se mobilisent pour agir aux côtés des collectivités. La prévention des déchets est alors bien souvent synonyme de créativité de la part des acteurs locaux. Elle stimule de nouveaux partenariats et fait naître de nouvelles activités pour nos entreprises et associations locales qui se développent autour de ces projets.

*Les informations et données présentées dans ce dossier sont issues en grande partie de l'enquête « Collecte des déchets » menée annuellement auprès des collectivités bourguignonnes par les Conseils généraux. Nous remercions vivement l'ensemble des collectivités qui, chaque année, consacrent du temps à répondre à cette enquête. Leur contribution nous permet de disposer d'éléments de suivi et d'analyse aux échelles départementale et régionale, ainsi que de retours d'expériences dont tous les acteurs de la gestion des déchets en Bourgogne peuvent ensuite bénéficier.*

# DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : UNE BAISSÉ DES QUANTITÉS À CONFORTER

L'évolution de nos modes de vie et de nos habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits. La production d'ordures ménagères par Français a doublé en 40 ans. D'après les résultats d'une étude de l'ADEME de 2007, le potentiel de prévention est pourtant important : 39 % du gisement d'ordures ménagères (environ 150 kg/hab/an) pourraient faire l'objet d'opérations de prévention notamment à travers le compostage domestique, le stop pub, les campagnes anti-gaspillages et la limitation des impressions bureautiques.

Depuis le début des années 2000, les quantités d'ordures ménagères résiduelles n'ont cessé de diminuer, traduisant principalement une meilleure orientation des déchets vers les filières de valorisation. Les quantités d'emballages et journaux magazines recyclés ont été multipliées par 2 entre 2001 et 2011, et celles de déchets compostés par 2,4. Malgré cela, les quantités stockées ou incinérées n'ont commencé à s'infléchir que depuis 2008. Jusqu'alors, les efforts de valorisation avaient juste permis de compenser l'augmentation des quantités de déchets produits. Et c'est seulement depuis 2009 que la quantité de déchets ménagers et assimilés mis à la collecte par chaque Bourguignon enregistre une diminution significative. Cette baisse récente reste à conforter : - 16 kg/hab entre 2008 et 2010, mais + 4 kg/hab en 2011. Elle s'explique en partie par la conjoncture économique défavorable des cinq dernières années et sans doute également par les premiers effets des actions en faveur de la réduction des déchets (compostage notamment), bien que ces dernières restent encore difficilement évaluables.

## Qu'est-ce qui est en jeu à travers la réduction des déchets ?

- **La limitation de la capacité des installations d'élimination des déchets.** Dans un contexte de répartition inégale des capacités d'élimination sur la région, actuellement insuffisantes dans la Nièvre et l'Yonne, cela signifie de nouvelles possibilités de mutualisation des installations d'élimination des déchets.
- **La maîtrise des coûts de gestion du service public des déchets.** Les déchets constituent le premier poste de dépenses nationales en matière de protection de l'environnement. Sur 42 collectivités bourguignonnes étudiées, la moitié d'entre elles supportent un coût restant à leur charge compris entre 65,90 et 85,70 €/hab/an pour la gestion des déchets. Les ordures ménagères résiduelles, dont le coût est corrélé aux quantités collectées, représentent le premier poste de dépenses.
- **L'économie des matières premières épuisables et précieuses.** Avant de devenir un déchet, un produit a nécessité l'utilisation de ressources naturelles (matières premières, eau, énergie) pour sa conception, sa fabrication et sa commercialisation. Pour 1 kg de déchet ménager produit, ce sont 100 kg de ressources naturelles qui ont été consommées. Réduire la quantité de déchets, c'est donc aussi limiter notre impact sur l'environnement ainsi que sur la santé (polluants atmosphériques, pollution des sols et de la ressource en eau, émissions de gaz à effet de serre...).
- **L'orientation de notre économie vers d'autres perspectives d'activités et d'emplois** par le développement d'activités de réemploi, d'entretien ou de réparation des produits, la création de services comme la location de biens qui vont se substituer à l'achat, la mise en place de filières courtes de vente...

### Déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en 2011

519 kg/hab/an



245 kg  
OMR\*



97 kg  
Collecte sélective



177 kg  
Décheteries\*\*

\* Ordures ménagères résiduelles

\*\* Hors déblais et gravats

### Destination finale

42 % des DMA valorisés

- 25 % des déchets partent au recyclage
- 17 % font l'objet d'une valorisation organique
- 19 % sont incinérés
- 39 % sont stockés



### Coût du service public des déchets

76,70 € HT/habitant

Il s'agit du coût aidé, chiffre 2011-2012 correspondant à la médiane des coûts de 42 collectivités bourguignonnes.





© SIEHEN

# PROGRAMMES DE PRÉVENTION : CRÉATIVITÉ ET PARTENARIATS

Les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés devaient définir, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2012, un programme local de prévention des déchets indiquant les objectifs de réduction et les actions prévues sur leur territoire. Ces programmes sont devenus des espaces de créativité pour les collectivités avec pour but de changer le regard sur le déchet et de créer une mobilisation collective. Portés par les Conseils généraux, les plans départementaux de prévention assurent la coordination des programmes locaux et la planification des objectifs à l'échelle du département. L'articulation entre plans et programmes locaux permet de créer une synergie entre les territoires et de les engager dans une dynamique pérenne de prévention.

**En Bourgogne, trois quarts de la population sont concernés à travers les 19 programmes locaux de prévention qui ont été signés avec l'ADEME** (qui apporte un soutien méthodologique et financier dans le cadre d'une contractualisation avec les territoires). Les Conseils généraux de Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ont quant à eux signé un accord-cadre, avec l'ADEME également, pour la mise en place d'un plan de prévention. Dans l'Yonne, il s'agit d'un des objectifs du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans sa version révisée de 2011.

Les thématiques d'actions retenues dans les programmes de prévention sont assez homogènes d'une collectivité à l'autre, et portent principalement sur **le compostage, le gaspillage alimentaire, la consommation durable ainsi que la réparation et le réemploi**. Mais les singularités de chaque contexte local donnent naissance à des projets d'une grande diversité, dans lesquels s'impliquent aussi bien des associations, des entreprises, des artisans et commerçants, des établissements scolaires, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des citoyens dans leur cadre professionnel ou privé.

Au-delà de ces grands axes d'action, des marges de progrès demeurent toutefois :

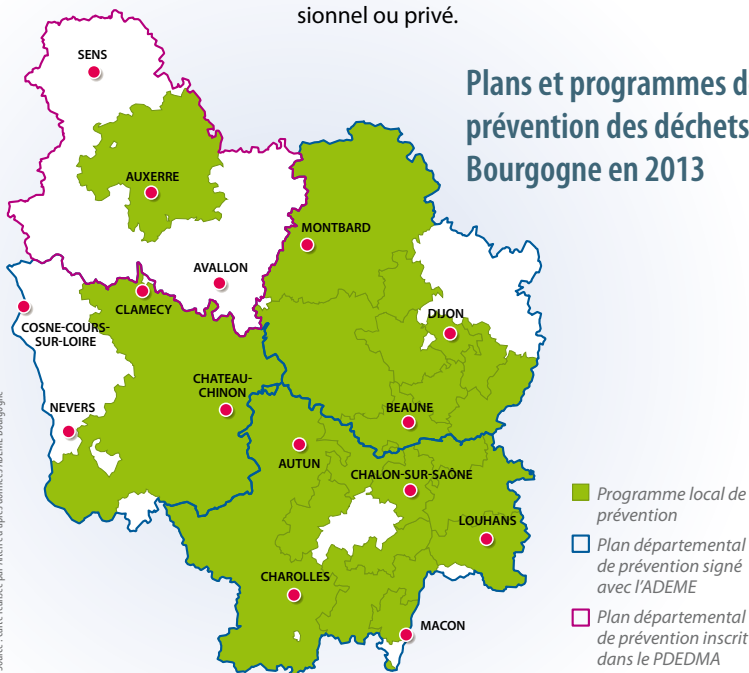
- Les actions menées en direction des entreprises pour réduire leurs déchets sont encore balbutiantes.
- La possibilité pour le secteur public d'introduire le critère de prévention dans leurs achats reste sous-utilisée.
- La limitation des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres est insuffisante (seul un habitant sur cinq refuse la publicité).

Les programmes de prévention sont la déclinaison concrète des objectifs du Grenelle qui visent une réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilées collectées entre 2008 et 2013, et de 15 % des quantités de déchets incinérées ou enfouies entre 2008 et 2012. **Les résultats des actions menées ne peuvent cependant s'évaluer que sur un critère quantitatif.** Nombre d'actions font appel à un changement profond des modes de consommation, plus long à pérenniser et plus difficile à quantifier. Le temps à consacrer à l'animation pour mettre en place les premières opérations avant que n'advienne « l'effet boule de neige » ne doit pas être sous-estimé. C'est pourquoi la mise en œuvre d'un programme de prévention doit également se mesurer à l'aune :

- du **changement culturel** induit en interne dans la collectivité : le sens premier du service des déchets devient la prévention et non plus la collecte ; des projets transversaux se créent en lien avec d'autres politiques (santé, social, éducation) ;
- des **liens qui se tissent entre habitants et entre acteurs** sur le territoire et des partenariats nouveaux qui se créent ;
- de **l'évolution des comportements et des modes de consommation** ;
- des **activités et emplois** maintenus ou créés sur le territoire.

Étant donné les liens directs avec la consommation et les comportements, la prévention des déchets a sa place dans une démarche de développement durable du territoire, comme un Agenda 21 ou un Plan climat énergie territorial. Un programme de prévention constitue ainsi le volet « déchets » de ces plans.

## Plans et programmes de prévention des déchets en Bourgogne en 2013



- Programme local de prévention
- Plan départemental de prévention signé avec l'ADEME
- Plan départemental de prévention inscrit dans le PDEMA

## La connaissance des gestes de prévention

En partenariat avec l'ADEME, les Conseils généraux de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ont fait réaliser un sondage d'opinion auprès de 1 000 personnes dans chaque département pour évaluer leur niveau de connaissance sur la prévention des déchets. Ci-après quelques résultats :

Une personne sur deux peut citer au moins un geste de prévention. Le plus souvent, il s'agit du compostage et de l'achat de produits moins emballés ou en vrac. Néanmoins, une part importante de la population fait encore l'amalgame avec le tri, perçu à tort comme une action de prévention. De manière générale, la dénomination « prévention des déchets » reste mal comprise.

### Les +

■ **Le compostage domestique des déchets verts est globalement bien développé.** Il concerne, selon les départements, entre 47 % et 61 % des foyers disposant d'un jardin. Le compostage des déchets de cuisine atteint 41 % dans la Nièvre et 43 % en Saône-et-Loire (contre 35 % au niveau national), alors qu'en Côte-d'Or, dans 60 % des cas, les pelures et autres restes sont jetés dans la poubelle grise.

■ **Le réemploi des objets est une pratique courante.** Dans la Nièvre, les vêtements sont conservés, donnés ou vendus dans 96 % des cas. En Côte-d'Or, 85 % des répondants disent donner ou vendre un appareil ou un objet dont ils veulent se débarrasser. En Saône-et-Loire, 63 % achètent des produits d'occasion.

### Les -

■ **La limitation des imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres n'est pas très développée :** seuls 20 % des Côte-d'Oriens, 20 % des Nivernais et 17 % des Saône-et-Loiriens la pratiquent, alors que le potentiel de déchets évités est élevé : pour 30 foyers équipés d'un stop pub, c'est une tonne de papier évitée par an. De l'ordre de 43 % des répondants vont jusqu'à se dire réfractaires à cette pratique. Toutefois, une communication accrue pourrait sensibiliser les 36 % de Côte-d'Oriens et de Nivernais prêts à le faire.

■ **Malgré une attention particulière de la population vis-à-vis du gaspillage alimentaire, celui-ci concerne encore une grande proportion des foyers :** entre 43 % et 66 % selon les départements.

## Le compostage tous azimuts

Les biodéchets représentent près du tiers des ordures ménagères résiduelles et les Bourguignons apportent en déchèterie plus de 100 kg de déchets verts par habitant et par an. Néanmoins, le compostage se développe sous toutes ses formes. De plus en plus de collectivités proposent un service de broyage des déchets verts à domicile et/ou en déchèteries. Les opérations de compostage en pied d'immeuble sont encore récentes et se mettent progressivement en place. Les gros producteurs de biodéchets, qui ont désormais l'obligation d'en assurer le tri afin de les valoriser, pratiquent progressivement le compostage : maisons de retraite, établissements scolaires, hôpitaux, etc. Dans tous les cas, l'expérience montre qu'il est nécessaire d'accompagner techniquement les différents publics pour pérenniser la pratique. Encore peu nombreux en Bourgogne, les postes de maîtres composteurs répondent à cet objectif, tout comme les guides composteurs qui sont des particuliers formés à porter la « bonne parole » auprès de leurs voisins.

### Une opération pilote en pied d'immeuble dans la Nièvre

Initiée et mise en œuvre par l'entreprise locale Jardiforest, cette opération est financée par le Conseil général de la Nièvre et le SIEEEN. Elle concerne aujourd'hui 10 sites, situés aussi bien dans l'agglomération de Nevers, que dans des villes de taille plus modeste. L'opération s'appuie sur un partenariat avec les collectivités et deux bailleurs sociaux - Logivie et Nièvre Habitat. La société Jardiforest et les ambassadeurs du tri, formés au compostage, vérifient régulièrement le bon fonctionnement du compostage. Des habitants volontaires jouent le rôle de référents pour leur immeuble dans l'entretien du composteur et le porter-à-connaissance de l'opération auprès de leurs voisins. Une des clés de réussite est de trouver une association qui réalise l'animation du site, en lien avec son activité : c'est par exemple le cas d'un centre social à Nevers avec son jardin partagé en bords de Loire. Démarrée en novembre 2012, l'opération mobilise aujourd'hui une centaine de foyers participants. Un des enjeux est maintenant la valorisation de la démarche afin de dynamiser l'opération et donner à d'autres l'envie d'agir.

**Contact :** Christophe Boudet, [jardiforest@gmail.com](mailto:jardiforest@gmail.com)



© SIVOM du Louhannais

### Le SIVOM du Louhannais mise sur un maître composteur

Le SIVOM du Louhannais développe un programme multi-cibles de compostage de proximité, s'appuyant sur un poste de maître composteur créé en 2009. Résultat : les opérations de compostage se multiplient dans 6 écoles, 1 collège, 1 lycée, 4 établissements de santé, 2 campings, 6 résidences en habitat collectif, et de nombreuses visites sont réalisées chez des particuliers. Le centre hospitalier de Louhans a vu son action récompensée dans le cadre des Trophées du développement durable. Outre les 10 tonnes de déchets de préparation des repas qui sont compostées annuellement, l'équipe de restauration a adopté un ensemble d'éco-gestes pour améliorer le tri des déchets et réduire les emballages en privilégiant les grands formats et les consignes. En complément, la pratique de la cuisson basse température, lente et effectuée de nuit, permet de travailler des produits frais et locaux.

**Contact :** Marion Bonneau, [sivom.composteur@yahoo.fr](mailto:sivom.composteur@yahoo.fr)

# Stop au gaspillage alimentaire

Chaque Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle, dont 7 kg de produits encore emballés. Les quantités jetées sont encore plus importantes dans la restauration collective. Dans les collèges de Bourgogne, des pesées ont montré que le gaspillage équivalait à près d'un repas sur trois ! Dans le secteur de la distribution alimentaire, les pertes moyennes sont estimées au niveau national à 197 t par an pour un supermarché et à 2,6 t par an pour un commerce de bouche ou d'artisanat alimentaire. Sujet sensible et culpabilisant, le gaspillage alimentaire peut être abordé par le biais d'une opération de compostage ou d'approvisionnements en circuit-court ou encore d'un programme d'amélioration de la nutrition.

## Des ateliers de sensibilisation en partenariat avec les associations à Auxerre

Le Syndicat des déchets du Centre Yonne anime un groupe de réflexion sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de son programme de prévention. S'appuyant sur son réseau associatif, des ateliers anti-gaspi ont été mis en place sur la Communauté de l'Auxerrois, à la maison de quartier Sainte-Geneviève, en partenariat avec l'association Asseco-CFDT et des soirées ouvertes au public sont également organisées.

**Contact :** Béatrice Morvan, [b.morvan@dechetscentreyonne.fr](mailto:b.morvan@dechetscentreyonne.fr)

## Les pieds dans le plat s'expose au Grand Chalonnais

Sur le Grand Chalonnais, l'exposition itinérante *Les pieds dans le plat* permet de découvrir, dans un véritable décor de cuisine, comment gaspiller moins et « consommer malin ». Déjà 500 personnes ont pu en bénéficier en 2012 lors de manifestations telles que *le Festival des soupes* à Chalonnais-sur-Saône ou *la Fête des pommes* à Fragnes.

**Contact :** Isabelle Rieutort, [isabelle.rieutort@legrandchalon.fr](mailto:isabelle.rieutort@legrandchalon.fr)



## Bien manger et moins jeter dans les collèges de la Saône-et-Loire

Le Conseil général de la Saône-et-Loire soutient depuis plusieurs années l'approvisionnement en circuit-court des restaurants scolaires des collèges par des opérations diverses et la formation spécifique des cuisiniers. Ce travail est une bonne porte d'entrée pour échanger avec les élèves et l'équipe de l'établissement scolaire autour de « comment bien manger », mais aussi « comment moins jeter ». C'est ainsi que le déploiement du compostage des biodéchets a été mis en place dans les collèges avec, à l'appui, la réalisation d'un guide très opérationnel pour les établissements. En 2014, un collège du département sur deux sera équipé d'un composteur. Un travail sur le gaspillage alimentaire a également été mené : des « gachimètres » ont été installés pour mesurer de façon pédagogique la quantité de pain jeté. Constat : il est possible de réduire de 66 % la quantité jetée, juste en plaçant la corbeille en fin de chaîne et en réduisant la taille des portions de pain.

**Contact :** Véronique Badet, [v.badet@cg71.fr](mailto:v.badet@cg71.fr)

## Moins d'emballages pour les compotes « Parfums de Terroir »

Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Copex Parfums de terroir, situé à Taizé (71), livre des fruits, des compotes et des confitures aux cantines d'une quinzaine d'écoles et d'une dizaine de collèges situés sur le Chalonnais et le Clunisois. Dans le cadre de son appel à projets lancé en 2012 pour la prévention des déchets, le

Conseil général a soutenu l'action du GAEC pour réduire ses emballages. Les pots de compote de 75 cl ont été remplacés par des pots de 3,1 l, avec consigne et reprise des pots livrés. Des cagettes en plastique réutilisables se sont substituées aux cartons pour le transport. L'économie de matières a été estimée pour les trois ans à venir à 2,7 t de verre et 1,4 t de carton et l'économie financière à environ 7 000 € pour le GAEC.

**Contact :** François Bonnetain, [gaec.copex@orange.fr](mailto:gaec.copex@orange.fr)

# Prolonger la vie des objets : réemploi, réparation, location

De nombreux objets, appareils, meubles sont portés en déchèteries, alors qu'ils pourraient être donnés, remis en état ou réemployés différemment. En Bourgogne, cela représente de l'ordre de 50 kg par habitant et par an. Le réemploi et la réparation permettent la création et le maintien de métiers artisanaux et d'emplois locaux. Mais le secteur de la réparation connaît malgré tout des difficultés. Seuls 35 % des foyers font appel à un service après-vente lorsque leur appareil électroménager tombe en panne alors qu'il n'est plus sous garantie. La mise en place par le GIFAM d'un réseau de 130 entreprises de réparation de l'électroménager labellisées couvrant 85 % du territoire français permet de garantir au consommateur une qualité du service après-vente. Enfin, le développement de services de mise en commun (bricothèque par exemple) ou de locations d'appareils de longue durée (Lokeo) offre de nouvelles perspectives.

## Un réseau de ressourceries en Saône-et-Loire

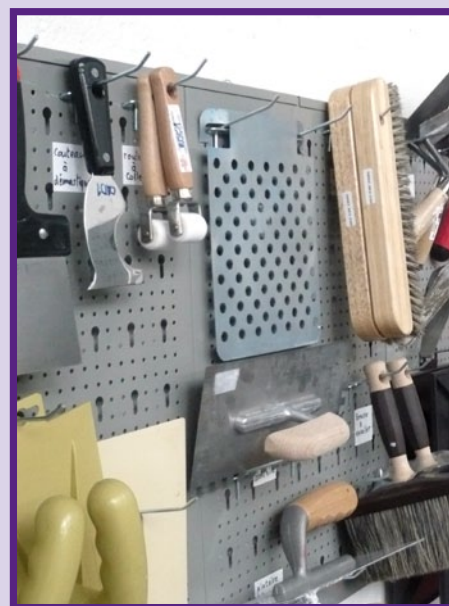
Quatre collectivités du sud de la Saône-et-Loire se sont regroupées pour mettre en place un réseau de ressourceries sur leur territoire : le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, la communauté de communes du Tournugeois, la communauté de communes du Mâconnais Val de Saône et le SICTOM du Mâconnais. Ces collectivités ont établi un partenariat avec deux associations locales : Éco sol-le Pont à Mâcon et Économie solidarité partage à Tournus. Sept déchèteries sont équipées de conteneurs dans lesquels

un agent valoriste, employé par les associations, stocke les objets encore utilisables ou réparables apportés par les particuliers. Après un passage dans les ateliers des associations où ils sont nettoyés, contrôlés ou réparés, les objets sont revendus à bas prix dans trois magasins situés à Cluny, Mâcon et Tournus. Leur expérience essaime dans le département, puisqu'un projet de ressourcerie a démarré sur la région de Gueugnon.

**En savoir plus :** consulter la fiche expérience en ligne sur le site d'Alterre [www.alterre-bourgogne.org](http://www.alterre-bourgogne.org) (rubriques fiches expériences ou déchets)

## Chalon-sur-Saône innove avec l'ouverture d'une bricothèque

Une bricothèque a ouvert ses portes en avril 2013 à Chalon-sur-Saône, offrant aux habitants de l'agglomération la possibilité d'emprunter du matériel de bricolage, mais aussi de



# La sensibilisation et l'éducation à la consommation durable

La prévention des déchets implique un changement dans les habitudes et choix de consommation. La sensibilisation et l'accompagnement à une consommation plus durable constituent ainsi des actions prioritaires. Le rapport *Pour une consommation durable* du Centre d'analyse stratégique paru en 2011 recommande notamment de sensibiliser les adultes à des moments-clés de leur vie où ils sont plus réceptifs, comme à l'occasion de la naissance d'un enfant, et de différencier les actions de sensibilisation selon les catégories de consommateurs qui n'ont pas les mêmes contraintes économiques, ni le même niveau de prise de conscience. Il reste toutefois plus facile d'acquiescer dès le plus jeune âge les réflexes de base du consommateur responsable que de changer des habitudes. Le rapport préconise en ce sens l'intégration à l'enseignement de savoirs pragmatiques sur la consommation : maîtrise d'un budget, bases de la nutrition, décryptage des stratégies publicitaires...

## Deux crèches de Côte-d'Or testent les couches réutilisables

De la naissance à l'âge de la propreté, les couches jetables utilisées pour un enfant représentent une tonne de déchets. Elles constituent aussi 70 % des déchets d'une crèche. Si le recours aux changes lavables est de plus en plus expérimenté, il soulève toutefois encore beaucoup de réticences et d'idées pré-conçues. C'est pourquoi le Conseil général de la Côte-d'Or a lancé une opération pilote auprès de deux crèches volontaires, à Nuits-Saint-Georges et à Beaune afin d'évaluer si, en appliquant un cadrage méthodologique et scientifique robuste, la généralisation aux autres structures serait viable. L'expérimentation est analysée du point de vue économique, sanitaire et des pratiques professionnelles, comme l'explique Céline Camp, directrice adjointe du multi-accueil La Coccinelle à Nuits-Saint-Georges : « Suite à cette expérimentation, nous pensons que le meilleur fonctionnement reste l'utilisation mixte jetable/lavable. En cas d'épidémie de gastro-entérite par exemple, le retour momentané aux couches jetables est moins lourd à gérer. La souplesse est aussi nécessaire pour permettre l'acceptation de cette pratique par les parents et l'équipe. »

**Contact :** Céline Camp, [ccamp@fed21.admr.org](mailto:ccamp@fed21.admr.org)

## Le Grand Dijon crée une exposition-jeu sur la réduction des déchets

Latitude21 - la Maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon en collaboration avec l'Académie de Dijon et le service collecte des déchets du Grand Dijon, a créé une exposition-jeu sur la réduction des déchets intitulée *Objectif - 7%*. Dans un décor de superette, elle permet à tous de puiser des idées sur comment améliorer les pratiques quotidiennes de consommation ? Acheter mieux, trier, louer, réparer, composer, cuisiner des produits de saison, jardiner sans pesticides... Un livret de cuisine des restes a été élaboré avec trois restaurateurs locaux et des ressources pédagogiques ont été conçues spécifiquement pour les animateurs et enseignants. Pour connaître les prochaines dates d'exposition, consultez le site : [www.latitude21.fr](http://www.latitude21.fr)

**Contact :** Latitude21, [latitude21@latitude21.fr](mailto:latitude21@latitude21.fr)



© Latitude21 - Exposition Objectif - 7%

recevoir des conseils pratiques dans des ateliers dédiés, et bientôt des informations sur le recyclage et sur les économies d'énergie. Ce principe permet d'éviter d'acheter du matériel qui ne servira que peu de fois. Les bricothèques sont encore très rares en France. L'idée de celle-ci émane de la *Boîte à projets*, un processus de réflexion entre habitants, associations et élus. Projet élaboré par l'association Active, œuvrant pour le développement

de l'économie solidaire, la bricothèque est aujourd'hui gérée par l'association de la Maison de quartier des Aubépins. Lieu d'échanges, son fonctionnement fait également appel à une dizaine de bricoleurs bénévoles, prêts à transmettre leurs savoirs et à tenir des permanences. Après deux mois d'activité, plus de 40 adhérents étaient enregistrés, dont une majorité de femmes, et les prêts de matériel représentaient l'équivalent d'une économie globale de l'ordre de 5 000 € pour les emprunteurs.

**Contact :** Maison de quartier des Aubépins, [maubepin@chalonsursaone.fr](mailto:maubepin@chalonsursaone.fr)

La Bricothèque a reçu le soutien du Conseil général de la Saône-et-Loire, du Grand Chalons, de la Ville de Chalons-sur-Saône, de Logivie, de la Fondation Batigère, de la Fondation de France, d'EDF et de l'ADEME.



© La Bricothèque de Chalons-sur-Saône

## Un annuaire régional de la deuxième vie des objets

Consultable sur Internet, cet annuaire regroupe les coordonnées des acteurs bourguignons dont l'activité permet de prolonger la vie des objets : artisans réparateurs, associations de réemploi, dépôts-ventes, commerces de location, bibliothèques de prêts... Son utilisation est simple : il suffit de sélectionner le type d'objet recherché ou dont on souhaite se débarrasser (un vêtement, un équipement électrique, un meuble...), ainsi que sa zone géographique. Les structures qui répondent aux critères sont localisées sur une carte avec leurs activités et modalités pratiques. Financé par l'ADEME, ce site est le fruit d'un travail collectif entre les quatre Conseils généraux, les quatre Chambres de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Bourgogne. Le projet est né de la volonté de réduire les quantités importantes d'objets ou appareils reçus en déchèteries, non valorisés. Cet annuaire est consulté près de 100 fois par semaine et est interrogeable depuis plusieurs sites Internet :

- ADEME Bourgogne : [www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets](http://www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets)
- Conseil général de la Côte-d'Or : [www.ecotidiens21.fr/cms/2emevieobjets](http://www.ecotidiens21.fr/cms/2emevieobjets)
- Conseil général de la Nièvre : [www.toutepetitemapoubelle.fr/je-repare-je-reutilise](http://www.toutepetitemapoubelle.fr/je-repare-je-reutilise)
- Conseil général de la Saône-et-Loire : [www.lespetitsgestesdudurables.fr/jahia/Jahia/accueil/annuaire](http://www.lespetitsgestesdudurables.fr/jahia/Jahia/accueil/annuaire)
- Conseil général de l'Yonne : [www.cg89.fr/Territoire-et-Economie/Environnement/Prevention-et-gestion-des-dechets/Prevention-des-dechets/Annuaire-regional-de-la-2eme-vie-des-Objets](http://www.cg89.fr/Territoire-et-Economie/Environnement/Prevention-et-gestion-des-dechets/Prevention-des-dechets/Annuaire-regional-de-la-2eme-vie-des-Objets)



© Pascale Rogelin - Alterre Bourgogne

# 13 % DES BOURGUIGNONS SOUMIS À LA TARIFICATION INCITATIVE D'ICI 2015

La loi prévoit que la généralisation d'une tarification incitative du service des déchets, basée sur le principe suivant lequel l'utilisateur paye en fonction de la quantité de déchets qu'il produit, doit être effective d'ici 2014. Cette tarification incitative devrait permettre de valoriser une grande partie du contenu de la « poubelle grise » d'ordures ménagères résiduelles dans laquelle, d'après une étude de l'ADEME menée en 2007, se trouvent encore des quantités importantes de déchets recyclables ou compostables. Mise en place en complémentarité d'un programme de prévention des déchets, la tarification incitative permet d'en renforcer l'efficacité.

Le service public des déchets est financé soit par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). La TEOM est un financement fiscal, basé sur la valeur locative du logement. La REOM est un financement du service rendu. Elle est le plus souvent basée sur le nombre d'occupants du logement, ce qui incite peu l'utilisateur à réduire la quantité de déchets.

Les lois Grenelle de 2009 et 2010 imposent désormais d'ici 2014 la généralisation d'une tarification incitative, comprenant une part fixe qui couvre les dépenses du service et une part variable proportionnelle à la quantité de déchets présentés à la collecte par l'utilisateur. Cette dernière peut être comptabilisée selon plusieurs modalités : le nombre de levées du bac, son poids ou son volume, avec une combinaison possible entre elles.

Tout d'abord possible dans le cas de la redevance uniquement, l'introduction d'une part incitative l'est également dans le cadre de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères depuis la loi de finances 2012. Les collectivités peuvent ainsi appliquer une REOM incitative (REOMI) ou une TEOM incitative (TEOMI).

Qu'il s'agisse de la REOMI ou de la TEOMI, ce qui importe c'est de rendre acteur l'utilisateur et de le responsabiliser en facturant une partie du service en fonction de la quantité de déchets qu'il jette, afin d'encourager la réduction du volume de déchets produits et leur valorisation.

## En France : plus de 130 collectivités ont appliqué la REOMI en 2011

Dans son bilan national de la prévention des déchets 2011, l'ADEME recensait plus de 130 collectivités appliquant la REOMI (une trentaine avant les lois Grenelle et une centaine depuis) et plus de 200 collectivités dans lesquelles la REOMI était à l'étude. La TEOMI est, quant à elle, expérimentée dans six collectivités françaises.

Dans la mesure où les collectivités font porter la tarification incitative sur la quantité d'ordures

ménagères non recyclables présentés à la collecte, les usagers peuvent limiter leurs quantités en triant mieux ou encore en modifiant leur comportement d'achat. La tarification incitative amène donc un transfert entre les différents flux de déchets : les ordures ménagères résiduelles diminuent au profit des collectes sélectives et du compostage domestique. Les usagers peuvent aussi avoir davantage recours aux services des déchèteries. Les flux reçus en déchèteries sont ainsi généralement en augmentation, sauf si la collectivité fait le choix de faire évoluer l'accès aux déchèteries (accès contingentés ou facturés) afin de rationaliser les transferts de déchets vers les déchèteries.

## Chiffres-clés

Huit collectivités ayant mis en œuvre la redevance incitative ont été étudiées par l'Assemblée des communautés de France. Résultats :

- flux des ordures ménagères résiduelles : en baisse de 30 %
- collectes sélectives de recyclables : en hausse de 113 %
- déchets reçus en déchèteries : en hausse de 40 %

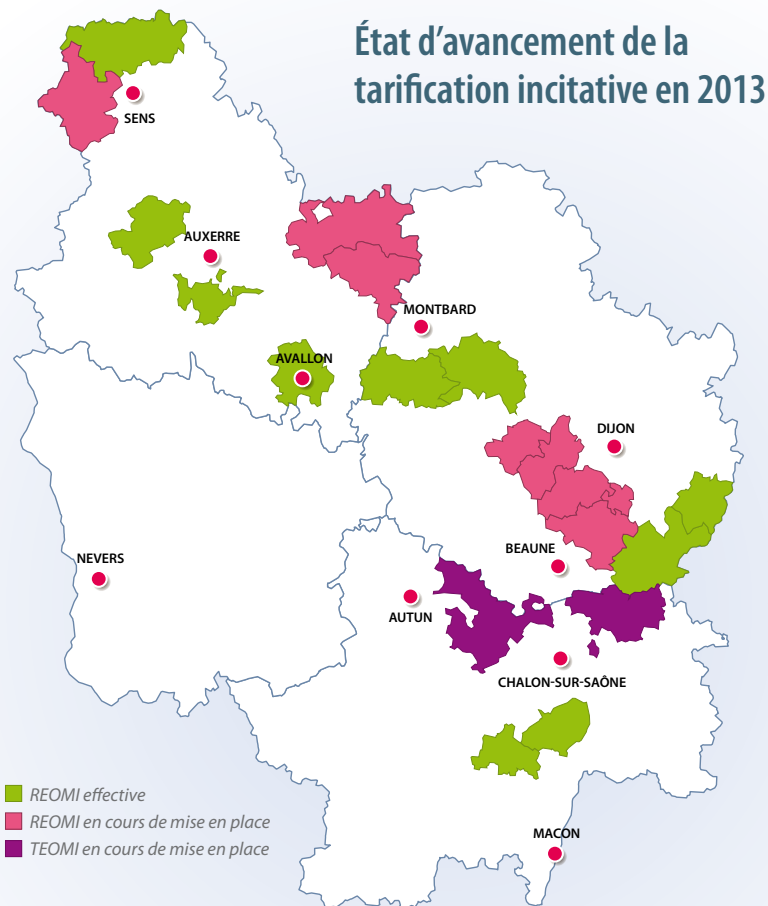
## En Bourgogne : des résultats encourageants pour les collectivités pionnières

Dès la fin 2007, deux collectivités bourguignonnes ont mis en place une redevance incitative : la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS, 21) et la Communauté de communes (CC) du Pays Coulangeois (89). Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la communauté de communes de l'Aillantais (89) et la communauté de communes du Sinémurien (21) faisaient de même et étaient suivies de six autres au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par ailleurs, le SIRTOM de la région de Chagny (71) est l'une des collectivités expérimentatrices de la TEOMI en France.





## État d'avancement de la tarification incitative en 2013



Hormis la COPAS qui a retenu un système basé sur la pesée des bacs, en plus du nombre de levées des bacs et de leur volume, toutes les autres collectivités ont établi la part incitative uniquement d'après le nombre de levées et le volume des bacs. Neuf autres collectivités ont voté le principe d'application d'une tarification incitative qui sera opérationnelle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À cette date, la tarification incitative concernera 431 communes et plus de 220 000 habitants, soit 13 % de la population.

Pour les deux collectivités ayant le plus de recul (COPAS et CC du Pays Coulangeois), les résultats montrent **une baisse continue des OMR, de 54 % et 56 % par rapport à 2006**, deux ans avant la mise en place effective de la tarification incitative. Le compostage domestique s'est développé. Pour les collectes sélectives de recyclables, après une forte hausse la première année, les quantités collectées ont eu tendance à se stabiliser voire à diminuer. La quantité de refus de tri est restée relativement stable sur la COPAS. Sur la CC du Pays Coulangeois, après une augmentation en 2009, les refus de tri sont en diminution avec le passage à une collecte en porte-à-porte. Pour les déchets reçus en déchèteries, après une hausse importante la première année qui s'est poursuivie pour la COPAS, la CC du Pays Coulangeois a connu une stabilisation. **Globalement, les quantités totales de DMA mis à la collecte (OMR + collectes sélectives + déchèteries) ont baissé dans les deux collectivités** : - 72 kg/hab pour la COPAS entre 2006 et 2011 ; - 108 kg/hab pour la CC du Pays Coulangeois entre 2006 et 2012. Très peu de gestes inciviques, comme des dépôts sauvages de déchets ou dans la poubelle d'autres usagers, ont été constatés. Et la nouvelle tarification a été globalement bien perçue par la population.

La tarification incitative est un moyen de limiter la hausse des coûts de gestion des déchets en favorisant le recyclage et le compostage des déchets. Elle permet ainsi d'économiser sur les coûts d'élimination (stockage ou incinération) qui sont les plus élevés et sont amenés à augmenter, avec la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes. **Le plus souvent, la tarification incitative ne réduit donc pas la facture moyenne pour l'utilisateur mais permet de limiter la hausse qui aurait eu lieu sans sa mise en place.** C'est également ce que l'on a pu constater sur la CC du Pays Coulangeois, pour laquelle le coût aidé par habitant est resté quasi stable : 78 € en 2011, contre 77 € en 2006.

### Communication et synergie, facteurs de réussite

Généralement, les collectivités mettent en place la tarification incitative uniquement sur les quantités d'OMR. Aussi, la tarification incitative ne peut être à elle seule un outil de prévention des déchets. En revanche, elle prend tout son sens et toute son efficacité lorsqu'elle est intégrée dans un programme global de prévention qui mobilise la population autour du compostage, de la seconde vie des objets, des comportements d'achats plus vertueux, etc.

La qualité de la communication vis-à-vis des usagers est un facteur de réussite dans la mise en

place d'une tarification incitative. Il ne faut pas négliger les étapes de sensibilisation et d'information pour faciliter la compréhension, l'acceptabilité et l'évolution des comportements des usagers. Il est également nécessaire de mettre des moyens en œuvre pour gérer la relation avec l'utilisateur. Enfin, il est indispensable de pouvoir compter sur une volonté politique forte.

### Tarification incitative et équité sociale

Un des objectifs de la tarification incitative est de mettre en place une facturation plus équitable en rapport avec le service assuré. Cependant, une famille nombreuse habitant un petit logement peut théoriquement recevoir une facture d'un montant supérieur à celui de la TEOM qu'elle payait auparavant. Pour limiter cet effet, les collectivités ont la possibilité d'adopter des tarifs adaptés à certaines catégories d'usagers. De même, les usagers habitant en immeuble ou en centre bourg dense peuvent être pénalisés par rapport à ceux vivant en pavillonnaire : bien que le compostage en pied d'immeuble ou de quartier se développe progressivement, ils ont souvent moins de possibilités de composter leurs déchets de cuisine. Face à un enjeu d'équité sociale, il est ainsi nécessaire de donner à tous les usagers les mêmes possibilités de réduire leurs déchets, notamment la quantité de biodéchets qu'ils présentent à la collecte.

*« Les élus doivent s'attendre à être fortement interpellés. Si une collectivité n'a pas envie d'avoir un dialogue avec les citoyens, il ne faut pas qu'elle se lance dans la mise en place de la redevance incitative ! »*

**Christophe Mouy**, Vice-président de la CC du Pays Coulangeois

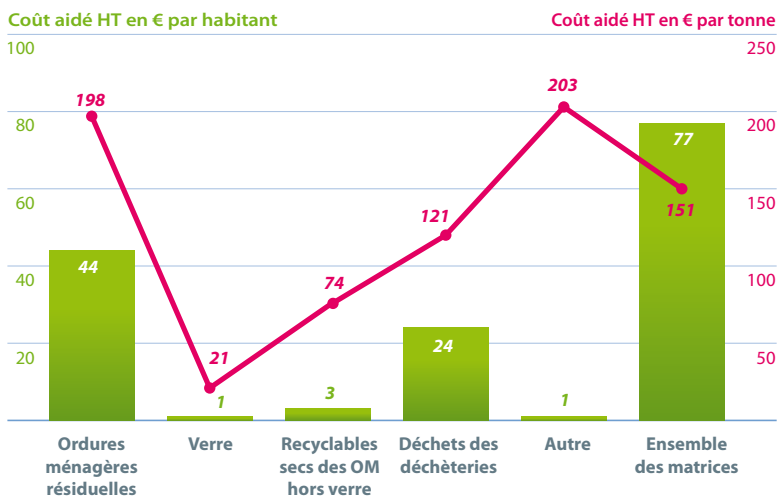


Restitution de l'analyse des coûts dans la Nièvre le 19 juin 2013.

# DES COLLECTIVITÉS ANALYSENT LEURS COÛTS DE GESTION

Les ordures ménagères résiduelles représentent le premier poste du budget du service déchets des collectivités constituant le levier prioritaire pour faire baisser ce budget. Les déchèteries arrivent en seconde position, mais avec le développement de la tarification incitative, celles-ci pourraient à l'avenir passer au premier rang. Il existe une grande disparité de coûts d'une collectivité à l'autre, ce qui s'explique par des contextes différents. Un travail collectif, notamment dans le but de partager les bonnes expériences, peut alors aider les collectivités concernées à identifier des solutions pour faire baisser leurs coûts.

## Coûts des différents services des déchets observés sur 42 collectivités bourguignonnes



Données issues des matrices d'expression des coûts renseignées par 42 collectivités bourguignonnes (29,3 % de la population régionale) pour 2011-2012 dans la base de données SINOÉ de l'ADEME. Ce sont des coûts aidés hors taxes : somme des charges (y compris amortissement et charges de structure) moins produits industriels, soutien des sociétés agréées et subventions. L'indicateur retenu est la médiane : valeur partageant les collectivités en deux groupes de même effectif : la moitié des collectivités ont un résultat supérieur à cette valeur et la moitié ont un résultat inférieur.

En Bourgogne, 42 collectivités ont procédé à l'analyse des coûts de leur service déchets sur la période 2011-2012. Cet exercice a permis de montrer que le coût restant à leur charge (coût aidé) varie de 47,30 à 125,40 € HT par habitant. Cette disparité importante s'explique notamment par une diversité des modes d'organisation du service des déchets, des différences de contraintes selon les territoires et des variations de quantités de déchets mis à la collecte par les habitants. La moitié des collectivités ont toutefois un coût situé dans une fourchette plus resserrée : entre 65,90 et 85,70 €.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent le premier poste du coût global, qu'elles soient incinérées ou stockées. Leur coût de gestion va de 30,40 à 60,30 € HT par habitant, la moitié des collectivités se situant entre 37,70 et 46,80 €. Il ressort de l'ensemble de l'échantillon des collectivités françaises que ce coût est corrélé avec les quantités d'OMR collectées par habitant. Diminuer les quantités d'ordures ménagères non valorisées constitue ainsi le premier levier pour maîtriser les coûts.

Le coût des déchèteries varie de 7,70 à 48,50 € HT par habitant, la moitié des collectivités se situant entre 17,10 et 30,20 €. Avec des déchets verts qui représentent 45 % des quantités reçues en déchèteries, l'objectif est d'en favoriser la baisse

en incitant les particuliers à les gérer directement dans leur jardin (mulching\*, broyage, compostage, paillage...). Une autre piste est la promotion du réemploi et de la réparation des produits, pour limiter la quantité d'encombrants reçue.

Sur un échantillon de cinq collectivités concernées par un programme de prévention des déchets, les charges liées aux actions de prévention représentent en moyenne 1 % de l'ensemble des charges. Elles varient entre 0,72 € à 3,24 € HT par habitant, ce qui est faible au regard du coût d'une tonne d'OMR évitée (198,50 €).

\* Technique de tonte sans ramassage de l'herbe qui est redéposée sur le sol.

## Zoom sur...



### L'expérience de la Nièvre, encore unique en France

Dans le département de la Nièvre, une dynamique visant à une meilleure connaissance des coûts est en place avec les 22 collectivités en charge de la gestion des déchets et les deux syndicats de traitement. Depuis 2006, sous l'impulsion de l'ADEME et du Conseil général, des groupes de travail, des formations ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique ont facilité les échanges d'expériences et ont permis un rapprochement des techniciens et des comptables des collectivités. L'important travail qui a été fourni a mis en lumière la grande disparité des coûts, reflet des contextes locaux et du niveau de services aux usagers. Les collectivités ont alors mené une réflexion sur les voies de progrès possibles. À noter que la Nièvre est le premier département français à disposer d'une connaissance des coûts de gestion des déchets pour l'ensemble des collectivités de son territoire.

« En participant à cette démarche, je me suis rendue compte que l'on pouvait aller bien au-delà d'un simple budget, que l'on pouvait positionner notre collectivité et se comparer aux autres, dans le but de s'améliorer. Les collectivités considèrent souvent le budget déchets comme une dépense inévitable. Les échanges entre collectivités permettent de prendre conscience qu'il y a des postes que nous pouvons réduire. »

Nicole Joux, secrétaire comptable à la Communauté de communes en Donziais

# LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION DE MATIÈRES

Face à la raréfaction progressive des ressources naturelles et à l'augmentation de la consommation dans le Monde, le recyclage seul ne suffit plus. Nos modes de vie et nos systèmes de production, de la conception à la fin de vie des produits, doivent être plus économes en ressources et tendre vers un fonctionnement de l'économie qui soit davantage « circulaire ».

En France, l'efficacité avec laquelle on utilise les matières pour faire fonctionner l'économie s'est améliorée. Les quantités nécessaires pour produire une unité de richesse a diminué en raison des évolutions technologiques et de la modification de la répartition des activités au profit d'une tertiarisation. Cependant, l'augmentation du niveau de vie et de la population a compensé ce gain en productivité. Avec 14 t/hab/an, les matières consommées n'ont pas diminué entre 1990 et 2008. Une baisse est observée depuis seulement 2009 sous l'effet de la crise économique. En outre, les importations croissantes de matières et produits impliquent l'utilisation de ressources à l'étranger (pour la fabrication, le transport) non comptabilisées dans ces chiffres.

Au niveau mondial, le volume total de ressources extraites est de l'ordre de 60 milliards de tonnes par an. Selon l'OCDE, il a augmenté de 65 % sur les 25 dernières années. Avec un tel rythme d'augmentation, le recyclage des matières, aussi indispensable qu'il soit, ne constitue pas une réponse suffisante au problème de la raréfaction des ressources. Une étude réalisée en 2010\* par François Grosse de Veolia environnement montre que le recyclage ne permet que de reporter la date d'épuisement de certaines réserves. Pour l'acier par exemple, le taux de recyclage mondial de 62 % ne fait que repousser de 12 ans la date d'épuisement des réserves de fer.

Selon les estimations du Commissariat général du développement durable, si l'on reste sur la même tendance, les réserves de certains minerais affichent une durée de vie de l'ordre de 15 ans pour le zinc, 16 ans pour le plomb, 24 ans pour le cuivre et 30 ans pour le nickel.

Au-delà des quantités, les matières et ressources consommées ont également évolué. Certains métaux tels que l'indium, le lithium, le cobalt, le tantale, le rhénium, sont devenus stratégiques et essentiels pour le développement des technologies de pointe et des énergies renouvelables. La Commission européenne a recensé 14 matières premières essentielles pour l'Union européenne : des matières premières qui présentent un risque élevé de pénurie d'approvisionnement principalement lié à la concentration de la production dans un cercle restreint de pays et à la stabilité politico-économique fragile de certains fournisseurs, le tout fréquemment conjugué à une faible substituabilité et des taux de recyclage bas.

Au cours des deux derniers siècles, le développement économique s'est effectué selon un processus de production principalement « linéaire », fonctionnant comme si les ressources étaient infinies ou presque selon la logique « extraire - fabriquer - consommer - jeter ». Dans un contexte de crises environnementale, économique et sociale, de nouvelles stratégies émergent auprès des industriels, des collectivités, de l'ensemble des acteurs. Celles-ci sont fondées sur une approche circulaire de l'économie, qui peut se schématiser autour de sept grands axes d'actions comme illustré ci-dessous.

*\* "Is recycling part of the solution? The role of recycling in an expanding society and a world of finite resources"*



Toutes les 5 secondes, on extrait dans le monde des quantités de ressources équivalentes au poids d'une Tour Eiffel.

La Chine concentre 97 % de la production mondiale de terres rares, un groupe de métaux utilisés dans de nombreux produits de haute technologie.

## Écoconception

Considère toutes les étapes du cycle de vie d'un produit (fabrication, distribution, utilisation, valorisation finale), qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service, de manière à limiter ses impacts sur l'environnement.

## Recyclage

Permet de récupérer les matières premières d'un produit qui n'a trouvé aucun autre usage, pour les réutiliser dans la fabrication de produits nouveaux.

## Réutilisation

Consiste à utiliser un objet pour un autre usage que celui qui était prévu au départ ou à démonter des produits afin de récupérer les pièces en état de fonctionnement pour les revendre.



## Écologie industrielle et territoriale

Mode d'organisation entre opérateurs économiques d'un territoire consistant à optimiser la circulation et les besoins en énergie et en ressources naturelles par l'échange et la mutualisation.

## Économie de fonctionnalité

L'achat du service et de la fonction se substitue à l'achat du produit. Les produits sont alors conçus pour s'adapter à la demande de manière évolutive, et être éventuellement réutilisés par plusieurs utilisateurs successifs.

## Réemploi

Permet de remettre dans le circuit économique des biens qui ne correspondent plus aux besoins du consommateur ou propriétaire initial.

## Réparation

Donne une vie supplémentaire aux biens en panne ou abîmés, ce qui permet de prolonger leur durée d'usage.

Source : ADME

# LES OBSERVATOIRES « DÉCHETS » DANS LES DÉPARTEMENTS



## En Côte-d'Or

Quel est le tonnage moyen de déchets qu'une collectivité peut espérer détourner des filières d'élimination si elle met en place la collecte des plaques de plâtres en déchèteries? Et qu'en est-il

pour le bois ? L'observatoire déchets du Conseil général permet d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations, notamment par la diffusion de synthèses annuelles. Réalisée par les services du Conseil général, l'enquête annuelle « collectes et déchèteries », qui alimente l'observatoire constitue la pierre angulaire du suivi et de l'évaluation du PEDMA21. Depuis 2008, les données recueillies par cette enquête alimentent la base de données nationale de l'ADEME. En complément du volet technique et administratif, l'observatoire déchets pourrait intégrer dès 2014 les coûts de gestion engendrés par le service public d'élimination des déchets ménagers. Une maîtrise des coûts ne peut s'envisager que dans un contexte de parfaite connaissance des dépenses et des recettes qui découlent de la gestion des déchets.



## Dans la Nièvre

En 2011, le Conseil général a décidé d'étendre les missions de l'observatoire départemental des déchets à la connaissance des coûts de

gestion des déchets. L'ensemble des collectivités nivernaises en charge de la gestion des déchets se sont engagées dans cette démarche en signant une convention avec le département. Structurée par groupes, les binômes techniciens comptables ont reçu les formations ADEME et ont été accompagnés individuellement par un bureau d'étude notamment pour la mise en œuvre d'une comptabilité analytique. Une réunion de restitution des coûts observés, assortie de recommandations et d'une réflexion sur des axes d'optimisation a eu lieu en juin 2013 en présence des collectivités, de leurs élus et de départements limitrophes intéressés par la démarche. Le Département continuera d'animer cette démarche par l'organisation de réunions de travail.



## En Saône-et-Loire

Afin de répondre à sa compétence d'élaboration, de suivi et d'animation du PEDMA, le Département a décidé en juin 2005 de se doter d'un observatoire déchets. Outil d'aide à la décision au service des élus, cet observatoire a pour objectif d'apporter à tous les

acteurs de la collecte et du traitement des déchets les informations qui leur sont nécessaires pour assurer leurs missions et améliorer la gestion des DMA en Saône-et-Loire. Cet observatoire a notamment une vocation de veille réglementaire et d'information à destination des collectivités. C'est également un lieu de rencontre entre les acteurs départementaux intervenant en matière de gestion des déchets afin qu'ils puissent partager leurs expériences. Enfin, sa mise en place répond aux besoins d'information des services de l'État, des collectivités locales, des entreprises et du grand public.



## Dans l'Yonne

Depuis 2013, le Conseil général a mis en place un observatoire déchets sur son territoire. Ceci répond à l'objectif de suivi de la mise en place du PDMA approuvé en septembre 2011. La mission première de l'observatoire est de poursuivre annuellement l'enquête collecte et traitement réalisée auprès des collec-

tivités. Ce recueil de données permet dans un premier temps d'alimenter la base de données nationale de l'ADEME et, dans un second temps, de réaliser une synthèse des évolutions des principaux indicateurs. Cette synthèse est présentée aux acteurs du département lors d'une commission de suivi du PDEDMA et permet d'accompagner le territoire dans ses évolutions de prévention et de gestion des déchets. Pour le suivi 2012, cette synthèse inclura également les données issues de l'enquête nationale ADEME sur les installations de traitement des ordures ménagères.

## Pour préparer les bons choix en matière de politique déchets



L'ADEME a développé SINOE® déchets, un outil en ligne sur lequel les utilisateurs renseignent et trouvent un ensemble de données chiffrées telles que les flux de déchets et les coûts de gestion. Des indicateurs, des graphiques et des cartographies complètes, pour chaque niveau du territoire sont disponibles, ainsi qu'un annuaire des acteurs et prestataires en matière de collecte et de traitement des déchets.

[www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

## REMERCIEMENTS

Barbara Roy et Jean-Claude Videux (Conseil général de la Nièvre), Mathilde Mouchet et Sébastien Vieira (Conseil général de la Côte-d'Or), Estelle Mutschler (Conseil général de l'Yonne), Véronique Badet et Anaëlle Morisot (Conseil général de la Saône-et-Loire), Frédéric Jan (ADEME Bourgogne), Isabelle Rieutort et Delphine Caillot (Grand Chalon), Marion Bonneau (SIVOM du Louhannais), Christophe Boudet (Jardiforest), Béatrice Morvan (Syndicat des déchets du Centre Yonne), François Bonnetain et Christophe Parat (Gaec Copex), Pascal Terrier (Maison de quartier des Aubépins), Céline Camp (Multi-accueil la Coccinelle de Nuits-Saint-Georges), Nicole Joux (Communauté de communes en Donziais).

Avec le concours financier de :



La reproduction des informations contenues dans REPÈRES est autorisée, à condition d'en mentionner la source et l'origine. Alterre Bourgogne demande à toute personne utilisant ou reproduisant ces informations dans un document de bien vouloir lui en adresser un exemplaire.

## repères

### Périodique d'Alterre Bourgogne

Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne  
9 boulevard Rembrandt - 21000 Dijon  
Tél. : 03 80 68 44 30 - Fax : 03 80 68 44 31  
Courriel : [contact@alterre-bourgogne.org](mailto:contact@alterre-bourgogne.org)  
Site Internet : [www.alterre-bourgogne.org](http://www.alterre-bourgogne.org)

Directeur de la publication : Jean-Patrick Masson  
Rédaction : Pascale Repellin  
Ont également collaboré : Nadège Austin, Jean-Philippe Harand, Marie-Lise Lagnier, Stéphanie Marquet, Valérie Trivier  
Relecture : Aurélie Berbey

Design graphique : 1 égal 2 - [www.1egal2.com](http://www.1egal2.com)

Couverture : © Grand Dijon  
Imprimé par S2e, Marsannay-la-Côte  
sur papier certifié PEFC  
Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2013  
ISSN : 1957-1798

